



ACTUS

BAR: ON SAURA LE 13...

Le Parlement européen doit décider bientôt des quotas de pêche 2017 concernant le bar. Les pêcheurs récréatifs seront peut-être entendus après que Jean-Claude Bel (directeur-général de l'Eftta), Jean Kiffer (président de la FNPPSF) et Stéphane Sence (délégué général du Gifap et de Promopêche) ont exposé leurs points de vue le 11 octobre dernier. Dans une proposition, publiée le 27 octobre, le conseil européen envisage d'adopter un quota mensuel (10 prises par pêcheur) ainsi qu'un no-kill total du 1^{er} février au 31 mars. Cela nécessiterait la mise en place d'un carnet de captures. Les professionnels seraient, eux, limités à une tonne par mois, les ligneurs, qui pratiquent une pêche responsable, à dix tonnes. Les scientifiques de leur côté ont demandé une interdiction totale pour l'année 2017. Réponse le 13 décembre!